



82627 - Quand faut-il procéder aux takbir (Allah akbar) de transition dans la prière

question

Quand l'imam doit-il prononcer le takbir accompagnant l'inclinaison ? Doit-il le faire avant, pendant et après celle-ci ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce qui est établi pour le prier (imam ou pas) est de prononcer le takbir tout en s'inclinant ; il l'a commencé au moment où il entame le fléchissement du corps et la termine avant l'achèvement de ce mouvement. Aussi réussit-il à situer son takbir entre deux gestes essentiels de la prière : la posture debout et l'inclinaison.

La Sunna a indiqué que les takbir doivent être concomitants avec les mouvements volontaires qui accompagnent l'inclinaison, la prosternation et le redressement. Ceci s'atteste dans ce qui est rapporté dans les Deux Sahih d'après Abou Hourayra (P.A.a) : **Quand le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) voulait accomplir la prière, il prononçait le takbir alors qu'il était debout, puis il le prononçait en s'inclinant puis il disait : Sami'a Allah liman hamidahô (Allah entend celui qui Le loue) au moment où il redressait sa buste, puis il disait debout : rabbana laka al-hamd. Puis il prononçait le takbir tout en entamant sa prosternation puis il prononçait le takbir quand il redressait sa tête puis il prononçait le takbir quand il se prosternait puis il le prononçait quand il relevait sa tête et il procédait ainsi pour le reste de sa prière et prononçait le takbir quand il se relevait après la posture assise terminant les deux premières rak'a (rapporté par al-Boukhari (789) et par Mouslim (392).**

Ce hadith indique clairement que le takbir pour l'inclinaison se fait pendant l'accomplissement de



ce geste et que le takbir pour la prosternation se fait quand on entame ce geste et que le takbir pour le redressement doit être concomitant à ce geste. Etc. C'est ce que an-Nawawi dit dans le commentaire de Mouslim et il affirme en plus que c'est l'avis de la majorité des ulémas.

Certains jurisconsultes poussent leur rigueur au point de dire que si le prieur commence le takbir debout donc avant de commencer son inclinaison, son acte ne serait pas correct et il aurait mal fait le takbir pour ne l'avoir situé à sa juste place. Selon l'avis qui fait de ce takbir une obligation, celui qui prie délibérément de cette manière a sa prière caduque. Si on le fait par erreur, on doit le réparer par une prosternation rectificative. La vérité est que c'est pardonnable pour éviter de la peine (au fidèle).

Dans al-Insaf, al-Mardawi (2/59) dit : « Al-madj et d'autres disent que le takbir pour l'inclinaison et pour le redressement doit être concomitant à ces gestes. Mais si on le termine avant l'achèvement du geste, c'est suffisant. C'est-à-dire s'il le situe entre les deux postures essentielles sans le prolonger puisqu'il ne l'aurait incontestablement situé hors de sa juste place. Si on le commence avant le mouvement marquant l'inclinaison ou le termine après de sorte à en situer une partie hors de ce mouvement, on fait comme si on l'a omis puisqu'on ne l'a pas terminé au juste moment. C'est comme celui qui termine la récitation en posture d'inclinaison ou prononce la prière dite tashahhoud avant de s'asseoir.

Il est probable que c'est dispensable puisqu'il est difficile de l'éviter. Et l'on s'y trompe si souvent que ce serait faire de la peine (aux gens) que d'en faire une cause de nullité (de la prière) ou motif de prosternation rectificative. Citation abrégée.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Les jurisconsultes (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) disent : si le prieur commence le takbir avant d'entamer son inclinaison ou le termine après l'avoir achevée, cela ne lui suffirait pas puisque selon eux le takbir marque une transition et doit être situé entre deux gestes essentiels ; si on l'intègre dans l'un ou l'autre, il devient caduc parce que inséré dans un geste qui ne doit pas être accompagné de ce dhikr (takbir). En effet, la posture debout ne doit pas être accompagné de takbir et la posture inclinée non plus, le takbir devant être situé entre les deux.



Nul doute que cet avis est défendable car le takbir est une marque de transition. Aussi doit-il accompagner celle-ci.

L'avis selon lequel, si on le termine après l'achèvement de l'inclinaison ou le commence avant ce mouvement, la prière devient caduque (cet avis là) crée une difficulté pour les gens. En effet, si vous observez les gens de nos jours, vous découvrirez que bon nombre d'entre eux ne connaissent pas cette disposition ; certains prononcent le takbir avant d'entamer leur inclinaison, d'autres achèvent celle-ci avant de terminer le takbir.

Ce qui est étrange c'est que certains imams ignorants ont mené sur la question un effort d'interprétation erroné. C'est ainsi que l'un d'entre eux dit : **Je ne prononce le takbir que quand je parachève l'inclinaison puisque si je le faisais les gens qui prient derrière moi me précèderaient et entameraient leur inclinaison avant moi et pourraient l'achever avant même que je ne la commence...** C'est une étrange interprétation : on invalide sa pratique cultuelle en suivant l'avis de certains ulémas tout en validant la pratique d'autrui alors que celui ci n'a pas reçu l'ordre de vous précéder mais plutôt celui de vous suivre. C'est pourquoi nous disons que c'est une interprétation mal placée. Et nous qualifions son auteur de doublement ignorant dans la mesure où il ignore qu'il est ignorant.

Aussi disons-nous ceci : prononce le takbir dès que tu entames l'inclinaison et termine le avant l'achèvement du geste. Si tu l'achevais avant de terminer la prononciation du takbir, il n'y aurait pas de mal.

Ce qui est juste c'est que si l'on commence le takbir avant d'entamer l'inclinaison et le termine après ce mouvement, il n'y a aucun mal. Si on le commence au moment d'esquisser l'inclinaison et le termine après l'avoir accompli, il n'y a aucun mal. Cependant il est préférable de situer la prononciation du takbir entre les deux gestes essentiels, si cela est possible. Il en est de même de : *Samia Allah liman hamidah* et de tous les takbir de transition. Néanmoins, si l'on ne commence le takbir qu'après avoir entamé le geste suivant, il ne compte pas ». Extrait de *Charh al-mounti'*. Allah le sait mieux.